

A L'ATTENTION DES CITOYENS



HISTORIQUE de LA FREGATE

au 72 avenue du Général de Gaulle à Thonon-Les-Bains

1933

Construction de La Frégate par et pour l'architecte Félix Roy

2022

La Frégate est mise en vente par les 2 propriétaires dont l'un est **conseiller municipal** de la liste du Maire

10/03/2023

Le **permis de démolition** de la Frégate est signé par le Maire au bénéfice de IMAPRIM, promoteur du quartier Dessaix (travaux en cours), avec autorisation de construire un immeuble de **15m de haut** !

Mai 2023

Le Maire **rejette le recours gracieux** de 2 voisins de la Frégate qui contestent le permis en justice

Printemps-Eté 2023

L'association 'Patrimoine du Léman' (PDL) prend **plusieurs initiatives** pour demander au Maire de trouver une solution afin de conserver La Frégate. Sans succès malgré la mobilisation de **22 architectes** de Thonon qui signent un courrier pour sauver La Frégate qui est un **patrimoine rare et remarquable** de notre ville.

12/06/2023

Lors du conseil municipal, le Maire reconnaît la 'qualité architecturale unique' de La Frégate et **affirme ne rien pouvoir faire...** car elle ne se trouve pas dans la liste des bâtiments remarquables !?

17/09/2023

200 personnes se rassemblent pour demander 'Oui à la conservation de la Frégate', confirmé par plus de **1750 signatures** de la pétition 'Sauver La Frégate' et plus de **200 adhérents** à l'association PDL

15/10/2023

PDL informe le Maire qu'en **page 88 du PLU 2013** (Plan Local d'Urbanisme) se trouve la photographie de **la Frégate dans la liste des 'édifices remarquables'**, donc elle en est bien un ! Aucune réponse du Maire

08/11/2024

Le Tribunal administratif de Grenoble confirme la validité du Permis de Construire selon le PLU 2013

03/2025 : SCOOP !

Dans le PLUi-hm actuellement en cours de finalisation (et bientôt soumis à enquête publique), sur la quasi-totalité des avenues de Genève et du Général De Gaulle, la hauteur **maximum des bâtiments est de 18m** ... sauf pour 2 petits secteurs, dont celui de la Frégate, qui sont **limités à une hauteur de 9m** ! ?

Comment expliquer que le Maire accorde en 2023 un permis pour construire à 15m de haut et, 2 ans plus tard, il interdit de construire plus haut que 9m ? ... surtout sachant que, en attendant la finalisation du PLUi de 2025, le maire avait tout pouvoir et autorité pour refuser le permis de 2023!

Pour la sauver, grand rassemblement devant La Frégate

DIMANCHE 18 MAI 2025 à partir de 10 HEURES